

Antoine P.

Actionnaire
depuis 25 ans



Investir

avec

impact

Frédérique-Love N.

Actionnaire
depuis 3 ans

 Air Liquide

LES TEMPS FORTS D'AIR LIQUIDE EN 2024

Edito de Benoît Potier, Président du Conseil d'Administration	03
Air Liquide en chiffres	04
Entretien avec Jérôme Pelletan, Directeur Financier	05
Une performance solide et régulière	07
Cultiver le lien avec nos Actionnaires	09

FICHES PRATIQUES DE L'ACTIONNAIRE

Trois façons de détenir vos actions	14
Comment profiter des avantages du nominatif	16
Ce que vous offre la Prime de Fidélité d'Air Liquide	17
Tout savoir sur le dividende	18
Les actions gratuites	19
Achat et vente d'actions Air Liquide	20
Votre Espace Actionnaire en ligne	21
L'Assemblée Générale d'Air Liquide	22
Plus- ou moins-value de cession	23
Votre déclaration de revenus en 2025	24
Les différentes possibilités pour transmettre vos actions	26
L'essentiel sur la Bourse	28

Manifeste

Agir avec impact

De la maîtrise des petites molécules essentielles à la vie, à l'énergie et à la matière, naissent de grands impacts pour le monde. Inventeur d'avenir dès son origine, le groupe Air Liquide n'a eu de cesse d'accompagner les entreprises, de tous secteurs, de toutes tailles, de tous pays, dans leur développement. Depuis sa création, le Groupe s'est construit par et pour les grandes transitions du monde, en s'adaptant et en innovant sans cesse. Aux avant-postes de son temps, Air Liquide a toujours joué et continue de jouer un rôle clé dans les transformations industrielles, technologiques, énergétiques ou liées à la santé. En puisant dans son expertise et son esprit d'innovation, le Groupe relève chaque défi qui devient alors une opportunité de créer des solutions utiles ayant un impact positif pour la société.

Catalyseur de progrès, nous repoussons les limites de la science et de la technologie pour tirer parti du potentiel sans limite de l'oxygène, de l'argon, de l'hydrogène et de bien d'autres molécules. Leader technologique, nous les transformons en innovations de pointe afin de proposer continuellement à nos clients et patients des solutions toujours plus efficaces, utiles et durables.

Partenaire stratégique, nous accompagnons sur la durée des secteurs clés – industrie, énergie, tech, santé... – en mobilisant nos équipes expertes et engagées partout où elles peuvent créer de l'impact, en nous appuyant sur notre empreinte mondiale et notre ancrage local.

Entreprise performante, nous saisissons les nouvelles opportunités pour poursuivre notre trajectoire de croissance rentable et responsable. Cette ambition repose sur notre modèle de création de valeur durable, soutenu par nos équipes, entretenue par la confiance de nos actionnaires, et reconnu par nos clients.

Édito

Face aux mutations démographiques, climatiques, politiques et technologiques que connaît le monde, la capacité à innover et à s'adapter demeure un levier essentiel de performance et de pérennité. Dans ce contexte, Air Liquide est stratégiquement positionné pour agir. Notre présence mondiale et notre ancrage dans des bassins industriels clés font partie de nos atouts structurels pour servir une multitude de secteurs, garantissant résilience et croissance du Groupe.

Fort d'une grande connaissance des tissus industriels, Air Liquide est de plus en plus amené à faire partie de coalitions d'acteurs ou à jouer le rôle de facilitateur au sein d'écosystèmes multi-acteurs. Un rôle qui met en valeur nos expertises mais aussi notre capacité à collaborer en confiance avec nos clients et partenaires. Cette collaboration, plus que jamais nécessaire, nous permet d'aller plus vite, en développant des solutions pour répondre aux défis complexes auxquels nous faisons face, qui dépassent les frontières des entreprises comme des Nations.

Sur le plan de la décarbonation, nous continuons à déployer nos solutions technologiques pour une industrie responsable. Dans la santé, le Groupe enrichit ses solutions pour répondre aux défis de l'augmentation des maladies chroniques et de la transformation en profondeur des systèmes de santé. Enfin, Air Liquide soutient la croissance de nouvelles technologies, comme les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle et les biotechnologies. Les récents succès du Groupe dans ces domaines illustrent non seulement la pertinence de nos solutions, toujours plus utiles et concrètes, mais aussi la capacité de nos équipes à créer de la valeur pour nos clients et à créer un impact positif pour la société.

Agir dans l'intérêt commun, c'est aussi être exemplaire. C'est pourquoi nous avons pris des engagements environnementaux forts, pour réduire de 33 % nos émissions de CO₂ d'ici 2035. Pour ce faire, nous continuons à développer l'hydrogène bas carbone,



Être agiles et savoir anticiper les transformations seront les clés de notre réussite, tout en restant fidèles à nos valeurs. ”

le captage de CO₂ et le recours à l'électricité renouvelable pour faire fonctionner nos usines. Des actions qui nous ont déjà permis de réduire de plus de 11 %⁽¹⁾ nos émissions par rapport à 2020. Ces engagements sont partagés à tous les niveaux de l'entreprise, à commencer par le Conseil d'Administration, particulièrement attentif à l'alignement de nos objectifs financiers et extra-financiers pour assurer une croissance responsable et durable.

Cette gouvernance solide, nos engagements en matière de performance financière comme extra-financière, notre capacité d'innovation et la relation de confiance construite avec nos parties prenantes nous permettront de relever les nombreux défis et de saisir les nombreuses opportunités qui se présentent à nous. Être agiles, anticiper les transformations et rester fidèles à nos valeurs — l'attention portée aux besoins de nos clients et patients, le respect de nos collaborateurs et la vision à long terme —, seront les clés de notre réussite. J'ai toute confiance en nos équipes, engagées pour concrétiser nos ambitions, tout comme je sais que votre Groupe peut compter sur les 900 000 Actionnaires individuels qui le soutiennent.

Aux côtés de nos collaborateurs et de nos clients, c'est grâce à vous, chers Actionnaires, qu'Air Liquide peut agir aujourd'hui avec impact et construire un avenir durable.

⁽¹⁾ Les émissions sont déclarées par le Groupe dans les scopes 1 et 2, selon une méthodologie « base marché », et sont retraitées, à partir de 2020 et chaque année suivante, pour tenir compte des changements de périmètre ayant un impact significatif (à la hausse et à la baisse) sur les émissions de CO₂.



**Benoît
Potier**

**Président du Conseil
d'Administration,
Air Liquide**

Air Liquide en chiffres

2024

> 66 500

collaborateurs

60

pays

> 4 M

de clients et patients

900 000

Actionnaires individuels

> 27 Mds€

de chiffre d'affaires

+2,6%⁽¹⁾

3,5 Mds€

de résultat net récurrent
(part du Groupe)

+11,5%⁽²⁾

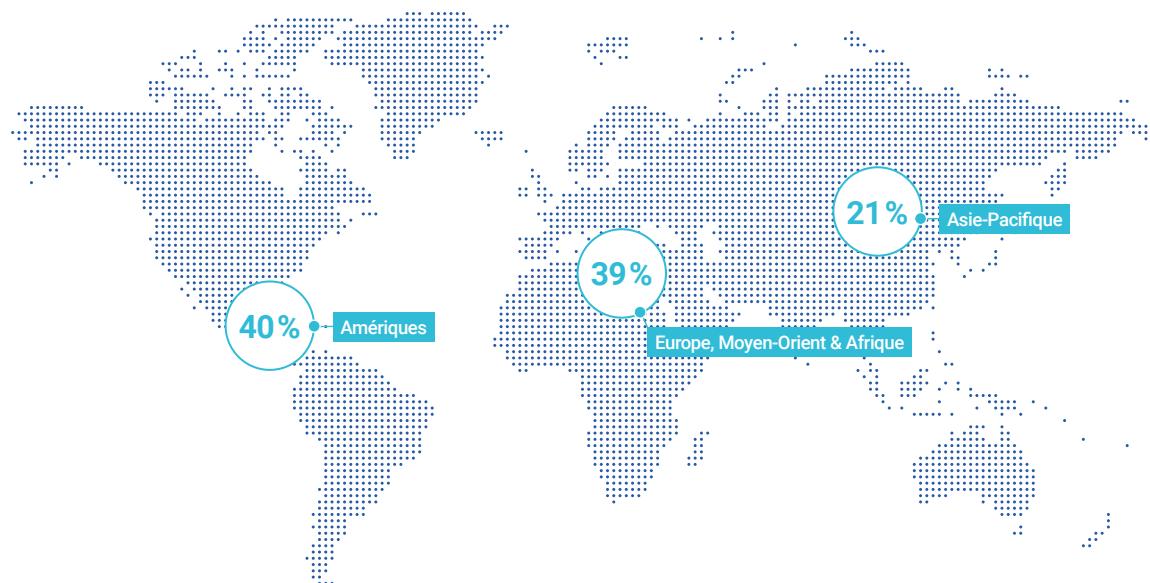
+110 pbs

de marge opérationnelle⁽³⁾

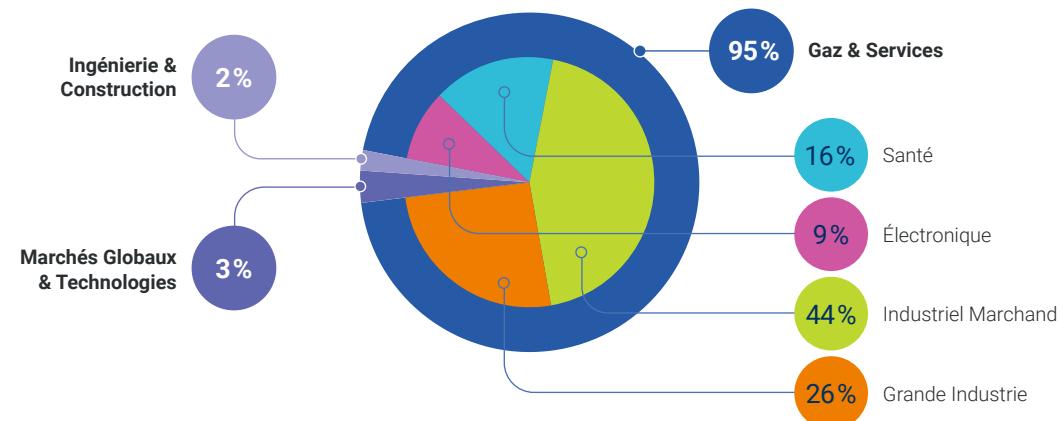
4,4 Mds€

de décisions d'investissement

CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ & SERVICES 2024 PAR GÉOGRAPHIE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2024 PAR ACTIVITÉ



⁽¹⁾ À données comparables

⁽²⁾ Hors opérations exceptionnelles et significatives qui n'impactent pas le résultat opérationnel courant

⁽³⁾ Hors effet énergie

Entretien



Air Liquide démontre la résilience de son modèle d'affaires diversifié, fondé sur la complémentarité de ses activités et son ancrage géographique équilibré. ”

Quel bilan faites-vous de la performance financière d'Air Liquide en 2024 ?

En 2024, la performance d'Air Liquide est restée très solide, malgré un environnement de marché peu dynamique en Europe, en Asie et aux États-Unis. Cette performance, nous la devons à chacun de nos collaborateurs, que je remercie pour leur contribution quotidienne au succès du Groupe. Dans ce contexte difficile, les décisions d'investissement n'ont jamais été aussi importantes, puisque leur montant dépasse les 4 milliards d'euros, un niveau historiquement haut. Par ailleurs, dans le cadre de notre plan stratégique ADVANCE, nous avions prévu d'améliorer notre marge opérationnelle de + 160 points de base à horizon 2025. L'objectif a été doublé début 2024, puis à nouveau relevé en 2025 pour atteindre un niveau inédit : + 460 points de base sur 5 ans, sur la période 2022-2026.

Enfin, pour la première fois de son histoire, le 6 mars 2024, la capitalisation boursière du Groupe a dépassé 100 milliards d'euros, nous positionnant dans le top 8 des plus importantes capitalisations du CAC 40. Bien que le cours ait fluctué en fin d'année 2024, franchir ce seuil est un signal fort de la confiance de nos investisseurs dans le modèle que propose Air Liquide.

Quels sont vos leviers pour assurer le développement du Groupe ?

Le premier levier est le développement de nouveaux marchés et ce dès le lancement du plan stratégique ADVANCE. D'abord, la transition énergétique – près de 40 % de nos opportunités d'investissement sont aujourd'hui liées à cet enjeu, et nous accompagnons de nombreux clients dans la décarbonation de leur activité.



Jérôme
Pelletan

Directeur Financier,
Air Liquide

C'est le cas par exemple du projet Normand'Hy. À partir de 2026, cet électrolyseur, le plus grand au monde, livrera en hydrogène bas carbone la raffinerie de TotalEnergies de Gonfreville, en Normandie (France). Nous contribuons également aux projets Porthos (Pays-Bas) et d'Artagnan (France), qui visent à accélérer le captage et le stockage du CO₂ en Europe. En tant qu'acteur clé de la transition énergétique, nous offrons à nos clients des solutions concrètes de décarbonation sur toute la chaîne de valeur. Nous faisons partie de la solution, et je dirais même que sans nous, il n'y a pas de solution.

Un autre axe de développement important est celui de l'électronique, qui représente aujourd'hui près de 9 % de notre chiffre d'affaires et dont les besoins sont de plus en plus importants, notamment avec le développement de l'intelligence artificielle. Notre collaboration avec Micron Technology, un des plus grands fabricants de semi-conducteurs, dans l'Idaho, aux États-Unis, pour approvisionner en gaz critiques leur future unité de fabrication de puces mémoire, est, à cet égard, emblématique.

À ce premier levier, il faut ajouter notre stratégie d'expansion géographique, ainsi que notre approche de densification régionale, en particulier aux États-Unis et en Chine. Air Liquide démontre la résilience de son modèle d'affaires diversifié, fondé sur la complémentarité de ses activités et son ancrage géographique équilibré. Depuis le lancement du plan stratégique ADVANCE, nous avons effectué plus de 50 acquisitions de moyenne ou petite envergure, notamment dans la distribution, afin de pouvoir renforcer notre présence sur toute la chaîne de valeur de la production de gaz. Notre grande force est l'équilibre que nous parvenons à maintenir entre nos activités et nos implantations.

Enfin, nous avons lancé un programme de transformation interne pour renforcer notre capacité à saisir des opportunités majeures et préparer le futur du Groupe. Nous avons notamment simplifié notre organisation afin d'accélérer la prise de décision et d'améliorer notre efficacité opérationnelle.

Air Liquide mène depuis toujours une politique de fidélisation de ses Actionnaires individuels. Quels sont les bénéfices d'une telle relation ?

Il n'y a pas de croissance profitable et pérenne sur le long terme si l'il n'y a pas un socle actionnarial absolument clair, stable et identifié. Aujourd'hui, nous avons de loin la plus forte proportion d'actionnariat individuel du CAC 40, soit 33 %. Ils nous font confiance depuis de nombreuses années et transmettent souvent leurs actions à la génération suivante. En outre, la performance sur le long terme est très bonne et reflète la solidité du Groupe – notre TSR⁽¹⁾ est de 12 % sur 20 ans. Nous récompensons la confiance et la fidélité de nos Actionnaires en appliquant + 10 % sur le montant des dividendes perçus et + 10 % sur le nombre d'actions gratuites distribuées lors des opérations d'attribution. Nous cultivons également le dialogue, la transparence et la proximité avec nos Actionnaires individuels, notamment à travers le Comité de Communication auprès des Actionnaires.



Il n'y a pas de stratégie à succès sur le long terme s'il n'y a pas un socle actionnarial absolument clair, stable et identifié.”

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

33%
d'Actionnaires individuels

67%
d'Actionnaires institutionnels



NOMBRE D'ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

900 000

Dont:

- 140 000 au nominatif pur
- 230 000 au nominatif administré
- 530 000 au porteur

CAPITALISATION BOURSIERE

100 Mds€

Ce niveau symbolique a été franchi le 6 mars 2024, positionnant le Groupe dans le top 8 des plus importantes capitalisations du CAC 40

MARGE OPÉRATIONNELLE

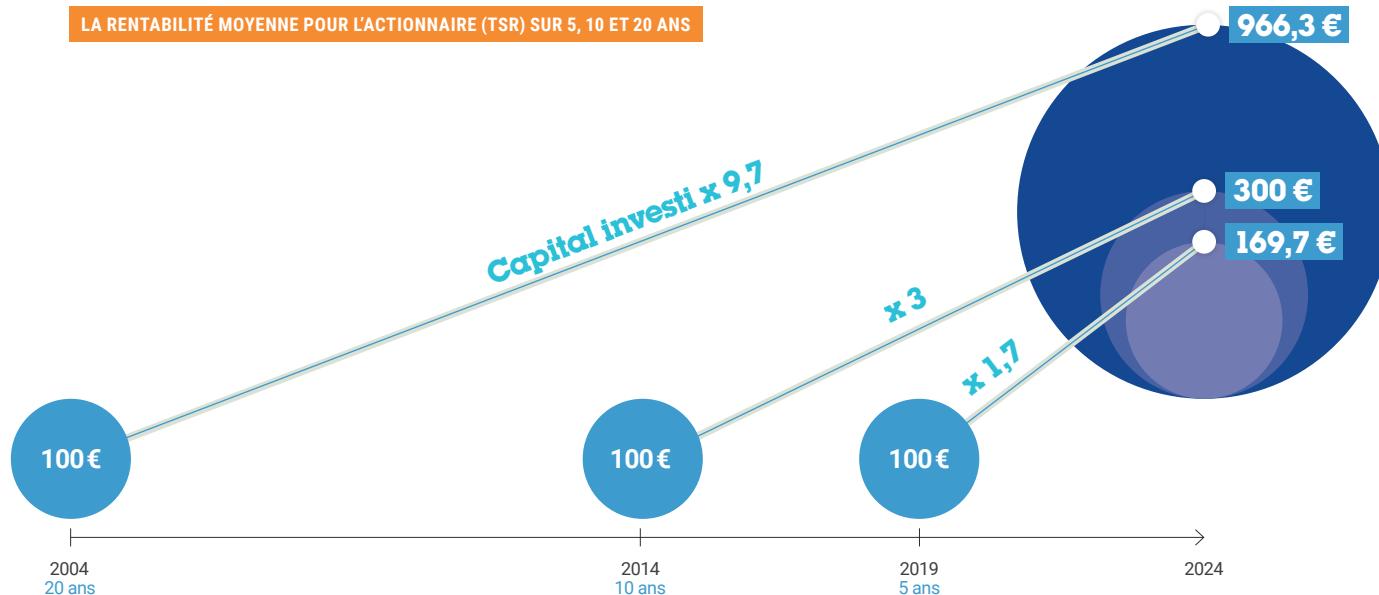
+ 460 pbs

sur 5 ans, c'est la nouvelle ambition d'amélioration de la marge opérationnelle du Groupe à horizon 2026

⁽¹⁾Rentabilité moyenne pour l'Actionnaire.

Une performance solide et régulière

Pour mesurer la création de valeur d'Air Liquide dans le temps pour ses Actionnaires, il est intéressant de calculer la rentabilité moyenne pour l'Actionnaire, ou Total Shareholder Return (TSR). Cet indicateur calcule la performance de l'action détenue au nominatif, en y incluant l'attribution d'actions gratuites et les dividendes réinvestis, sur une durée donnée, hors fiscalité⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Calcul basé sur la rentabilité moyenne pour une action détenue au nominatif. Il existe un simulateur en ligne sur le site deveniractionnaire.airliquide.com pour mesurer la rentabilité de vos actions Air Liquide. La rentabilité moyenne (TSR) est un taux de rendement annualisé pour un Actionnaire qui achète ses actions en début de période et les revend en fin de période. La rentabilité moyenne tient compte de l'évolution du cours de l'action, des dividendes réinvestis en actions et des attributions d'actions gratuites (tous deux majorés au titre de la prime de fidélité), et intègre l'impact lié à l'utilisation des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital réalisée en 2016 dans le cadre de l'acquisition de la société Airgas.

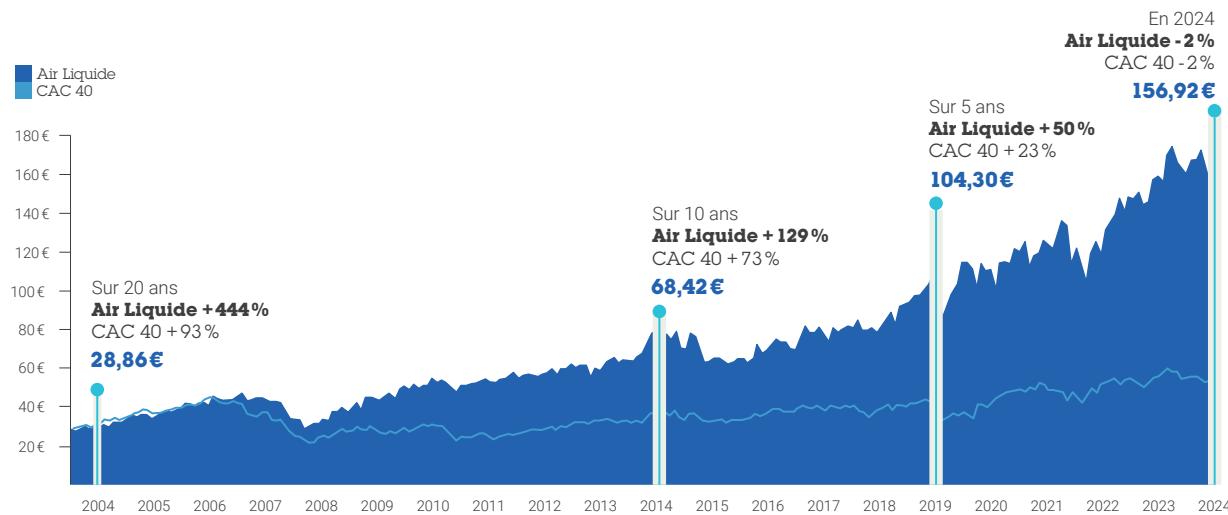
Ikhlass Y.O.

Actionnaire salarié depuis plus d'1 an



LA PERFORMANCE D'AIR LIQUIDE PAR RAPPORT AU CAC 40⁽¹⁾

Historiquement, l'action Air Liquide réalise une meilleure performance que le CAC 40, indice boursier de référence qui regroupe les quarante plus grandes capitalisations françaises.



UNE AUGMENTATION CONSTANTE DU DIVIDENDE

3,30€

de dividende qui sera soumis au vote des Actionnaires à l'Assemblée Générale du 6 mai 2025, soit une forte croissance de **+ 13,7 %** par rapport au dividende par action de 2023

UNE RENTABILITÉ EN PROGRESSION

5,74 €

de bénéfice net par action, en progression **+ 7,3 %** par rapport à 2023

⁽¹⁾ Ajusté selon les règles Euronext en vigueur. Cours des actions au 31 décembre 2024. Tout investissement en actions présente un risque de perte en capital. Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement financier. Vous pouvez consulter les facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel, disponible sur airliquide.com.

Edith D.

Actionnaire
depuis plus
de 10 ans



Cultiver le lien avec nos Actionnaires

Interview croisée



↓
Josette G.
89 ans, retraitée
Actionnaire depuis 60 ans



↓
Pierre I.
42 ans, infirmier libéral
Actionnaire depuis 10 ans



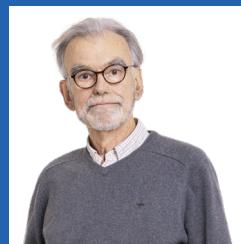
↓
Frédérique-Love N.
45 ans, cheffe d'entreprise
Actionnaire depuis 3 ans



↓
Annabelle Barnett
Responsable Pôle Relations Actionnaires & Opérations Nominaives
Direction du Service Actionnaires, Air Liquide



↓
Benjamin Pierrin
Responsable Adjoint en charge de la Fiscalité et du Patrimoine
Direction du Service Actionnaires, Air Liquide



↓
Bernard L.
75 ans, retraité
Actionnaire depuis 15 ans



↓
Anouck V.
35 ans, créatrice de joaillerie
Actionnaire depuis 2 ans



↓
Sophia Lesieur
Cheffe de projet marketing, Pôle Marketing et Développement de l'actionnariat individuel
Direction du Service Actionnaires, Air Liquide



“

Être Actionnaire, c'est un véritable enjeu de transmission : de patrimoine financier, mais aussi de valeurs.”

Quel a été le déclencheur de votre investissement dans le groupe Air Liquide ?

Josette G. Mon mari a été embauché chez Air Liquide en 1962, c'est ainsi qu'il a commencé à investir. Il voulait que les actions soient transmises à nos petits-enfants. À son décès, mes deux fils et mes deux petits-fils ont hérité d'une partie de son portefeuille. Quant à moi, je les conserve avec la même envie : qu'elles restent dans la famille.

Anouck V. Un ami m'a recommandé d'acheter une action Air Liquide directement auprès du Groupe. Pendant plusieurs mois, je me suis intéressée à la vision de l'entreprise, ses valeurs, mais aussi à son historique de cours et sa rentabilité. C'est encore à ce jour ma seule action d'entreprise, même si j'investis dans d'autres classes d'actifs.

Bernard L. J'ai hérité du portefeuille d'actions de ma mère à son décès. J'ai décidé de tout vendre, sauf Air Liquide. En tant qu'ingénieur, j'avais une bonne image de la société et je voyais l'action comme sécurisante. Parfait pour un investissement sur le long terme.

Pourquoi détenir vos titres directement chez Air Liquide, au nominatif pur ?

Pierre I. J'ai acheté mes premières actions Air Liquide au porteur. Je suis passé en partie au nominatif pur il y a un an avec ma fille. À deux ans et demi, elle est aussi Actionnaire d'Air Liquide ! C'est pour moi un véritable enjeu de transmission : de patrimoine financier, mais aussi de valeurs.

Frédérique-Love N. Je partage cette approche. L'objectif initial de mes investissements est de préparer l'avenir : ma retraite et les études de mes enfants. Après avoir investi, j'ai encouragé ces derniers à investir à leur tour directement chez Air Liquide, sans passer par un établissement financier. Cela leur a permis d'avoir une bonne première expérience de l'actionnariat.

Benjamin Pierrin. La transmission est en effet un sujet cher à nos Actionnaires, sous différentes formes : le présent d'usage, qui leur permet de faire un cadeau à un proche ; le don manuel ou la donation simple, qui permettent de faire un don plus significatif à

une personne physique ou une association, seul ou devant un notaire ; et bien sûr la donation-partage, qui permet de transmettre ses actions à ses descendants. Dans ce dernier cas, l'acte notarié atteste de la donation, qui est non rapportable à la succession (voir Fiche Pratique dédiée, pages 26-27).

Bernard L. J'ai fait la bascule vers le nominatif pur très rapidement, après avoir été conseillé par un ami. Ce mode de détention est très intéressant pour bénéficier automatiquement de la prime de fidélité. Il y a environ sept ans, mon épouse et moi avons fait une donation d'actions à chacun de nos quatre enfants, dont on a gardé l'usufruit.

Annabelle Barnett. Détenir ses actions au nominatif, directement chez Air Liquide (nominatif pur) ou via un établissement financier (nominatif administré), a plusieurs avantages. Cela confère aux Actionnaires un bonus de + 10 % sur leur dividende et + 10 % d'actions gratuites à chaque distribution, sous certaines conditions (voir Fiche Pratique dédiée, page 19). Cette prime de fidélité est une façon de les remercier d'être Actionnaires sur le long terme.

Les questions liées à l'environnement, aux pratiques sociales ou de gouvernance sont-elles importantes pour vous?

Frédérique-Love N. En tant qu'individu, on ne pourra jamais avoir un impact aussi important qu'une entreprise. La décarbonation, l'hydrogène, la santé... Investir dans ces sujets, c'est le meilleur moyen d'agir pour l'avenir.

Pierre I. Il est pour moi impensable d'investir dans une entreprise qui n'est pas vertueuse, surtout avec un horizon d'investissement de long terme.

Anouck V. Ce n'est pas important... c'est primordial! La santé, l'énergie, les hautes technologies quand elles permettent l'amélioration de la qualité de vie: ces sujets sont des priorités pour l'avenir. La performance et l'impact sociétal sont indispensables à un bon investissement.

Josette G. C'est un sujet important, surtout pour mes petits-enfants. Ils souhaitent investir dans une entreprise qui fait partie de la solution, pas du problème.

Annabelle Barnett. Les Actionnaires sont de plus en plus sensibles à ces questions, notamment sur les volets santé et décarbonation. Le premier parce qu'il est proche de leurs préoccupations, le second parce que nombre d'entre eux sont sensibles à la question de la transition climatique.

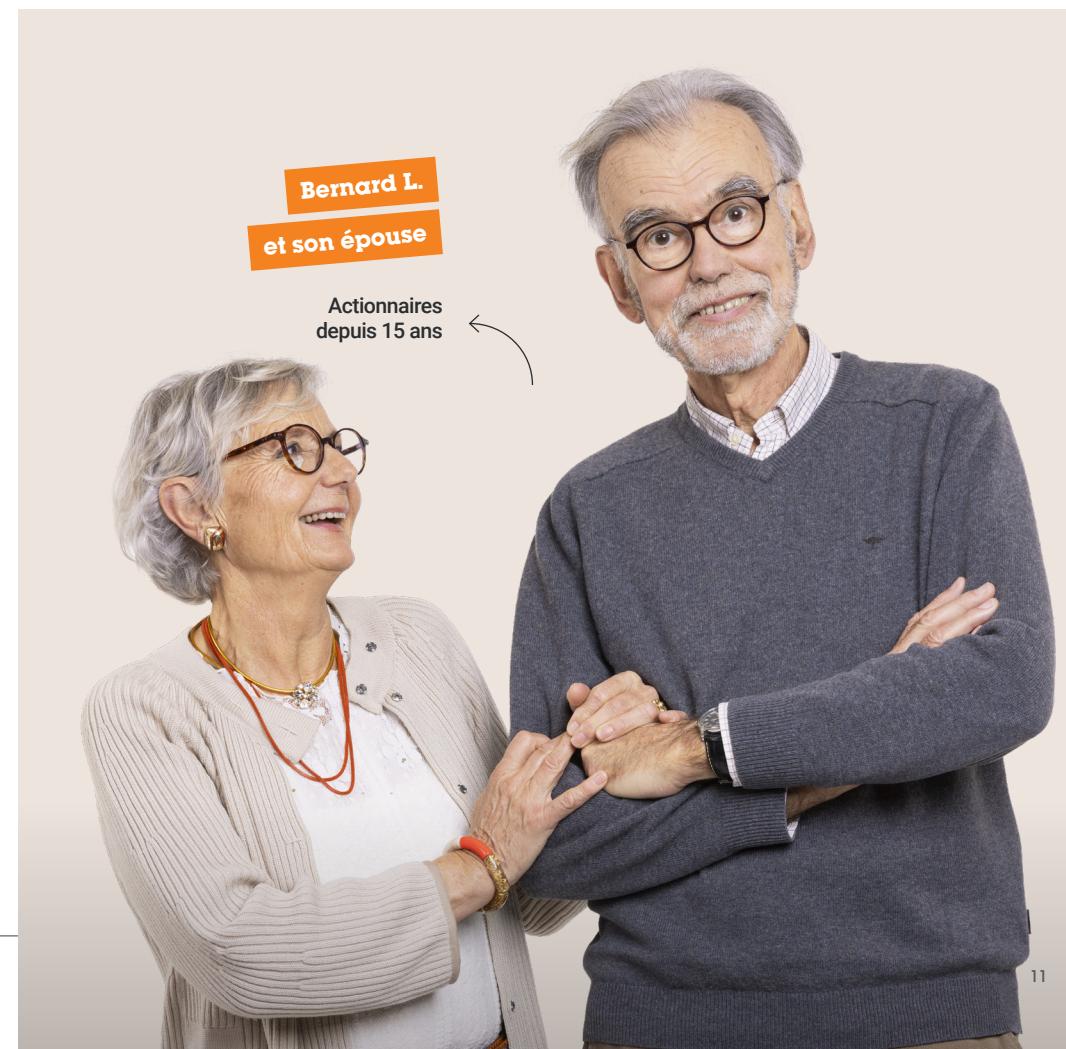
Quelles sont pour vous les forces du dialogue entre Air Liquide et ses Actionnaires ?

Frédérique-Love N. Air Liquide s'intéresse beaucoup à ses Actionnaires individuels, et nous tient informés, notamment via des webinaires et des newsletters. J'ai aussi assisté aux deux dernières Assemblées Générales: exercer mon droit de vote est très important pour moi.

Sophia Lesieur. Nous cultivons une grande proximité avec nos Actionnaires individuels. En plus de l'Assemblée Générale, nous organisons des réunions quatre à six fois par an dans différentes villes de France, où nous présentons le Groupe et répondons aux questions de nos Actionnaires. De plus, nous avons différents moyens pour rester en contact avec eux tout au long de l'année : téléphone, e-mails avec notamment une newsletter mensuelle, ou encore un espace dédié au Siège, le « Carré des Actionnaires » afin de les recevoir directement. Pour nos plus jeunes Actionnaires mineurs, nous avons créé quatre bandes dessinées par tranche d'âge, de trois à 18 ans, pour découvrir l'actionnariat, la Bourse, et expliquer les activités d'Air Liquide.



La performance et l'impact sociétal sont indispensables à un bon investissement.”



LE CCA, UN COMITÉ

POUR DIALOGUER AVEC LE GROUPE

Créé en 1987, le Comité de Communication auprès des Actionnaires (CCA) encourage un dialogue régulier entre les Actionnaires individuels du Groupe, le Président du Conseil d'Administration et les équipes d'Air Liquide en charge des Actionnaires.

Nommés pour trois ans, ses 12 membres se réunissent trois fois par an. Leurs missions :

- exprimer les préoccupations et besoins des Actionnaires individuels en termes de communication ;
- proposer des évolutions de formats de communication destinés aux Actionnaires individuels ;
- participer à des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

Tout Actionnaire Air Liquide peut proposer sa candidature pour faire partie du CCA, dès lors qu'il détient au minimum une action.



Photo prise à l'occasion de la réunion du CCA du 29 janvier 2025 en présence de neuf de ses membres, du Président du Conseil d'Administration et des équipes Air Liquide en charge des Actionnaires.

De gauche à droite, de haut en bas :

Mme Anne-Sophie Richard
Directrice de la Direction du Service Actionnaires

Mme Marie-Françoise T.
Membre du CCA depuis 2024

M. Benoît Potier
Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide

Mme Lucie C.
Membre du CCA depuis 2023

M. Romain R.
Membre du CCA depuis 2024

M. Louis Laffont
Responsable Marketing et Développement de l'actionnariat individuel

Mme Domitille Fafin
Directrice de la Communication

M. Nicolas T.
Membre du CCA depuis 2022

Mme Nathalie de S. de Q.
Membre du CCA depuis 2022

M. Olivier G.
Membre du CCA depuis 2022

M. Emmanuel B.
Membre du CCA depuis 2024

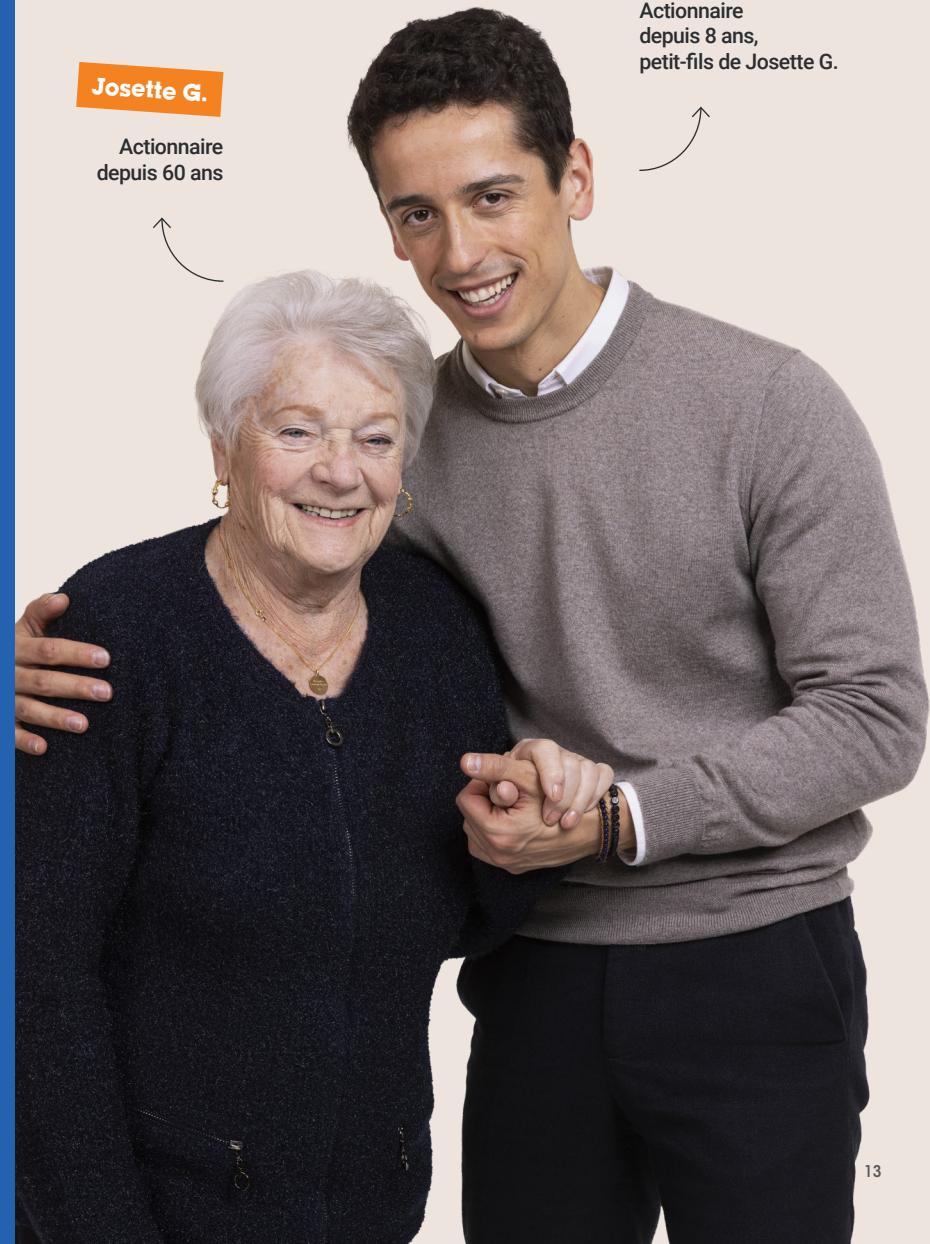
Mme Constance B.
Membre du CCA depuis 2022

M. Arnauld de La S.
Membre du CCA depuis 2022

Fiches Pratiques

de l'Actionnaire

Ces Fiches Pratiques vous expliquent les principaux éléments de votre portefeuille d'actions Air Liquide.



Trois façons de détenir vos actions Air Liquide

Deux auprès de votre établissement financier et une directement chez Air Liquide.

1 Au porteur

Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues «au porteur». Votre interlocuteur est votre établissement financier.

2 Au nominatif administré

Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé la **conversion de vos titres** du mode «porteur» au mode «nominatif administré» (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) ; elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur reste votre établissement financier.

3 Au nominatif pur

Vous détenez un compte-titres **directement chez Air Liquide, sans passer par un établissement financier**. Vos actions sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) et sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur est Air Liquide.

Pour information, vous pouvez détenir **en même temps** des actions au porteur, au nominatif administré et au nominatif pur.

Différences selon le mode de détentio	Auprès d'un établissement financier		Directement chez Air Liquide
	Au porteur	Au nominatif administré	Au nominatif pur
Mes actions sont éligibles à la Prime de Fidélité ^(a)	✗	✓	✓
Je bénéficiai	✓	✓	✓
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier	Selon mon établissement financier	Air Liquide
Mon interlocuteur est			
Je passe mes ordres de bourse auprès de			
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par			
Droits de garde et frais de gestion	Selon mon établissement financier	Gratuits	0,1 % HT sans forfait minimum
Frais de courtage			
Je suis convoqué(e) à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier	Air Liquide	
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	✓	✓	✗

Bon à savoir**Plan d'épargne en actions (PEA) et Prime de Fidélité**

Vous pouvez bénéficier de la fiscalité réduite du PEA et aussi de la Prime de Fidélité d'Air Liquide. Pour cela, il faut demander à votre établissement financier **la conversion de vos actions «au nominatif administré»** : elles seront alors éligibles à la **Prime de Fidélité**. Contactez votre établissement financier ou transmettez lui le formulaire de conversion disponible sur airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert).

Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA**.

À quoi correspondent les codes valeurs ISIN ?

Les codes ISIN (International Securities Identification Numbers) sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur.

Pourquoi ?

Les actions Air Liquide sont réparties en **4 «codes valeurs» ISIN**. Ainsi, pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la Prime de Fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres directement chez Air Liquide, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre [Espace Actionnaire](#).

Vous détenez vos actions sur				
	un compte-titres ou un PEA auprès d'un établissement financier	un compte-titres directement chez  Air Liquide		
Vos actions sont «au porteur»	Vous avez converti vos actions «au nominatif administré» en :	Vous avez acheté ou transféré vos actions «au nominatif pur» en :	Vos actions portent en 2025 le code :	Vous bénéficieriez de la Prime de Fidélité en :
Elles portent le code: FR0000120073	2022 ou avant		FR0000053951	2025
Vous n'êtes pas éligible à la Prime de Fidélité.	2023		FR001400LL63	2026
	2024		FR001400T5U9	2027
	2025		FR0000120073	2028

LE + AIR LIQUIDE

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, **votre fidélité est récompensée !**

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus et de + 10 % sur le nombre d'actions gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).

Calendrier

Si vous détenez un compte-titres directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre 2025 à 14h00** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2025** et bénéficier de la Prime de Fidélité dès **2028**.

Comment profiter des avantages du «nominatif»

Ces démarches sont à réaliser auprès de votre établissement financier.

Bon à savoir

Bénéficiez de la Prime de Fidélité **dès 2028** en convertissant vos titres **avant fin 2025**.

Cette conversion peut prendre **plusieurs semaines** et de possibles **frais bancaires** peuvent être appliqués : si vous avez réalisé plusieurs achats de titres en 2025, afin de réduire ces frais, faites la demande de conversion de vos titres **en une seule fois** auprès de votre établissement financier, **au plus tard en novembre 2025**.

Au nominatif administré^(a), en restant dans votre établissement financier

Demandez à votre établissement financier **la conversion de vos actions** détenues au mode «porteur» vers le mode «nominatif administré». Pour information, **vous ne pouvez pas acheter des actions directement au nominatif administré**.

- **Demandez directement à votre établissement financier**: il se peut qu'il le propose sur son site Internet ; ou
- **Transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de conversion de titres au «nominatif administré» rempli par vos soins**. Il est à télécharger depuis airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert) ou à demander à la Direction du Service Actionnaires.

Suite à cette conversion, vos titres seront inscrits dans le registre d'Air Liquide à votre nom alors que votre compte-titres reste dans votre établissement financier.

Au nominatif pur^{(a)(b)}, en transférant vos actions chez Air Liquide

Demandez à votre établissement financier **le transfert de vos actions**, détenues au «porteur» ou au «nominatif administré», auprès d'**Air Liquide** (au «nominatif pur»).

- **Transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de transfert de titres au nominatif pur rempli par vos soins**. Il est à télécharger depuis airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert) ou à demander à la Direction du Service Actionnaires.

Votre établissement financier réalisera l'opération et en informera Air Liquide. La Direction du Service Actionnaires vous transmettra alors une Convention de Compte qu'il faudra retourner complétée pour finaliser l'ouverture de votre compte-titres chez Air Liquide.

LE + AIR LIQUIDE

Grâce à l'inscription de vos titres **au nominatif, votre fidélité est récompensée !**

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10% sur le montant des dividendes perçus et + 10% sur le nombre d'actions gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).

En détenant vos titres **directement chez Air Liquide** («nominatif pur») :

- les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **gratuits** ;
- le **taux de courtage** est de **0,1% HT, sans forfait minimum**.

Ce que vous offre la Prime de Fidélité d'Air Liquide

Une Prime pour vous remercier de votre fidélité.

Bon à savoir

Dans le cadre d'une **donation** ou d'un **don manuel** au profit d'un **conjoint** ou d'un **parent au degré successible**, ou d'une **succession**, la Prime de Fidélité est conservée car la durée de détention est maintenue (voir Fiche Pratique n°11).

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de :

+ 10 % sur le montant des dividendes perçus et sur le nombre d'actions gratuites distribuées lors des opérations d'attribution^(a).

Vos titres au nominatif sont éligibles à la **Prime de Fidélité** : vous en bénéficiez **automatiquement**, il n'y a aucune démarche à effectuer de votre part si vos actions remplissent les **3 conditions ci-contre**.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit de détenir vos actions :

- 1** dans un établissement financier, au « nominatif administré », ou directement chez Air Liquide;
- 2** plus de deux années civiles pleines (du 1^{er} janvier au 31 décembre);
- 3** d'être **toujours détenteur(trice) des actions** la veille de la mise en paiement du dividende ou la veille de l'attribution des actions gratuites.

Le calendrier de la Prime de Fidélité



Pour vos titres détenus :

- Auprès d'un établissement financier
→ **demandez la conversion** de vos titres du « porteur » au « nominatif administré » pour qu'ils soient convertis avant le 31 décembre.
- Directement chez Air Liquide
→ **vous n'avez rien à faire** (titres « au nominatif pur »).

Vous conservez vos titres au nominatif pendant **deux années civiles pleines**.

Vous bénéficiez **pour la première fois** de la Prime de Fidélité pour ces actions.

Vous bénéficiez **chaque année** de la Prime de Fidélité pour ces actions.

Calendrier

Pour des actions achetées en 2025, pour bénéficier de la Prime de Fidélité dès 2028 :

- Si vous les avez achetées auprès de votre établissement financier → vous devez lui demander **la conversion de vos titres au nominatif administré** de façon à ce qu'ils soient convertis **avant le 31 décembre 2025** (voir Fiche Pratique n°2).
- Si vous les avez achetées **directement** chez Air Liquide (« nominatif pur ») → vous n'avez rien à faire. Vos derniers ordres d'achat pour 2025 doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre 2025 à 14h00** (heure de Paris).



Tout savoir sur le dividende

Au cours des 20 dernières années, Air Liquide a **toujours maintenu ou augmenté la valeur faciale^(a) du dividende**.

Bon à savoir

(pour les résidents fiscaux français selon la réglementation en vigueur)

La dispense d'acompte pour les dividendes à percevoir en 2026

Lorsqu'un Actionnaire perçoit des dividendes, une retenue de 30 %, dont 12,8 % au titre d'un acompte d'impôt, est prélevée. Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez demander à **être dispensé(e) de cet acompte**.

Conditions pour demander la dispense : votre revenu fiscal de référence pour 2024 (mentionné sur votre avis d'impôt sur le revenu reçu en 2025) est :

- inférieur à 50 000 € pour une personne seule ; ou
- inférieur à 75 000 € pour une imposition commune.

Le dividende correspond à la part du résultat net du Groupe distribuée aux Actionnaires. Chez Air Liquide, cette part représente **plus de la moitié du résultat net** ce qui témoigne de la volonté du Groupe de vous **associer aux fruits de sa croissance**.

You n'avez aucune démarche à effectuer

- Si vous détenez vos actions auprès d'un établissement financier, Air Liquide verse le dividende brut à votre établissement financier **qui crédite ensuite votre compte du dividende net** d'éventuels prélèvements.
- Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, ce dernier **crédite directement votre compte bancaire du dividende net** d'éventuels prélèvements. Si vous avez changé de coordonnées bancaires, **n'oubliez pas d'en tenir Air Liquide informé**.

LE + AIR LIQUIDE

Pour les Actionnaires détenant leurs actions directement chez Air Liquide

Si vous remplissez les conditions comme indiquées ci-contre, vous pouvez **demander en ligne** depuis votre **Espace Actionnaire** votre dispense d'acompte sur les dividendes du **1^{er} septembre au 30 novembre 2025**.

Paiement du dividende

Le dividende est mis en paiement le **21 mai 2025**.

Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

Montant du dividende 2024

- **3,30 €** par action^(b), soit un taux de distribution de **59 %** du résultat net publié.

Calendrier

Votre dividende en 2025 :

- **16 mai**: Dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat pour percevoir le dividende de l'exercice 2024 pour ces actions.
- **19 mai**: Détachement du coupon. Le cours d'ouverture de l'action Air Liquide est minoré du montant du dividende.
- **21 mai**: Mise en paiement du dividende.

Les actions gratuites

Un avantage accordé par Air Liquide à tous les Actionnaires, quel que soit leur mode de détention.

Bon à savoir

Vos avantages sont préservés

Les actions gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **Prime de Fidélité**, **durée** de détention, droit de **vote**, droit au **dividende**. L'attribution d'actions gratuites s'opère **compte par compte et mode de détention par mode de détention** : il n'y a pas de **fongibilité des rompus**. Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres et sur un PEA ou si vous détenez des titres «au nominatif administré» et d'autres «au porteur», la non-fongibilité des rompus entraîne que **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle action gratuite supplémentaire**.

Air Liquide **attribue régulièrement^(a) des actions gratuites à tous ses Actionnaires**. En juin 2024, Air Liquide réalisait sa 32^{ème} attribution d'actions gratuites, avec pour parité 1 action gratuite pour 10 détenus.

Faites croître votre nombre d'actions... et donc vos droits au dividende !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'actions gratuites permet de voir **son portefeuille s'étoffer dans le temps**. Outre la distribution d'environ 55% de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves^(b) **à tous ses Actionnaires** sous forme d'actions gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les actions gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

Effet de la Prime de Fidélité sur la distribution d'actions gratuites (voir Fiche Pratique n°3)

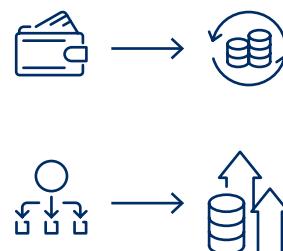
Lors de la distribution d'actions gratuites de **juin 2024**, **tout Actionnaire** qui détenait **100 actions** depuis **plus de deux années civiles pleines** (avant le 1er janvier 2022):

- si détenues au **porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenus ;
- si détenues au **nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **Prime de Fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenus et **1 action gratuite supplémentaire** grâce à la Prime de Fidélité (+ 10%).

Fraction d'actions

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », **vous sera versée sur votre compte bancaire**.

Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'actions gratuites de juin 2024



- Un Actionnaire détenant 225 titres en portefeuille a donc reçu 22 actions gratuites (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et la valeur en euros de 5 rompus (0,5 action).
- Parmi ces 225 actions, 112 bénéficiaient de la Prime de Fidélité. Il a donc reçu en plus 1 action gratuite supplémentaire (+ 10 % d'actions gratuites donc 1 action gratuite supplémentaire pour 100 actions détenues) et la valeur en euros de 1,2 rompu (0,12 action).

Achat et vente d'actions Air Liquide

Il existe **différents ordres de bourse** pour acheter ou vendre des actions.

Bon à savoir

- Si votre ordre « **à cours limité** » ou « **à la meilleure limite** » est exécuté partiellement, des frais supplémentaires peuvent être ajoutés puisque l'ordre pourra être exécuté en plusieurs fois.
- En cas **d'exécution partielle d'un ordre « à la meilleure limite »**, la suite de l'ordre se fera non plus à la meilleure limite mais à la limite de la première exécution partielle qui devient le « **cours limité** ».

Où acheter ou vendre ses titres Air Liquide ?

- Auprès d'un établissement financier**: si vous y détenez un **compte-titres** ou un **PEA**.
- Directement chez Air liquide** : si vous détenez **directement votre compte-titres chez Air Liquide** (nominatif pur), le taux de courtage est de **0,1% HT sans forfait** minimum.

Comparaison entre les trois ordres de bourse les plus fréquents

Au marché	À cours limité	À la meilleure limite
Indication d'un cours limité :		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ordre est...		
...prioritaire sur les autres types d'ordres.	<p>...exécuté seulement si le cours atteint la limite fixée:</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'achat, cours égal ou inférieur à la limite; à la vente, cours égal ou supérieur à la limite. <p>Il se peut donc qu'il ne soit pas exécuté ou pas totalement exécuté.</p>	...exécuté au meilleur cours disponible lors de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente.
L'exécution de l'ordre...		
...est totale et immédiate lorsque l'ordre de bourse arrive sur le marché.	...peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.	...peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours.
Durée de validité^(a) :		
Immédiat	Jusqu'à deux mois	Jusqu'à deux mois

Calendrier

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être **exécutés** au plus tard le **31 décembre 2025 à 14h00** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2025** et bénéficier de la **Prime de Fidélité dès 2028**.



^(a) À titre indicatif : durées proposées pour les actions détenues directement chez Air Liquide.

Votre Espace Actionnaire en ligne

Vous pouvez gérer votre portefeuille en ligne si vous êtes Actionnaire directement chez Air Liquide.

Bon à savoir

Si vous détenez vos actions **directement chez Air Liquide**, vous pouvez effectuer vos **transactions en ligne au taux de courtage de 0,1% HT sans forfait minimum**.

L'**Espace Actionnaire** en ligne vous permet de **gérer en direct** votre portefeuille d'actions en toute **simplicité et sécurité**. Il vous propose une série de services dans un cadre fiable et accessible **24h/24, 7j/7**.

Accédez à votre Espace Actionnaire depuis action.airliquide.com ou airliquide.com

- Si vous vous êtes déjà connecté(e): saisissez votre e-mail et votre code d'accès.
- En cas de première connexion: saisissez votre **identifiant** indiqué sur les documents de compte adressés par Air Liquide et suivez les instructions.
- Si vous avez des questions: vous pouvez nous **envoyer un e-mail depuis airliquide.com** (rubrique Actionnaires > contactez-nous) ou nous appeler au **0 800 166 179** (appel gratuit depuis un poste fixe).

LE + AIR LIQUIDE

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **totalelement gratuits**.

Les **frais de courtage** sont **parmi les plus bas du marché à 0,1% HT sans forfait minimum**.

Les services proposés depuis votre Espace Actionnaire en ligne

Vous êtes Actionnaire	Via un établissement financier (nominatif administré)	Directement chez Air Liquide
Vos informations personnelles		
Visualiser l'ensemble des comptes-titres Air Liquide dont vous avez la gestion	●	●
Accéder directement à vos informations personnelles	● ^(a)	●
Modifier vos coordonnées		●
Vos documents d'Actionnaire		
Consulter et télécharger vos documents de compte: situation de compte, Imprimé Fiscal Unique (IFU)		●
Consulter et télécharger votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la Prime de Fidélité	● ^(a)	●
Demander votre dispense d'acompte sur les dividendes		●
La gestion de vos actions		
Acheter ou vendre des actions		● ^(b)
Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel		●
Votre participation à l'Assemblée Générale		
Demander à recevoir votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Voter les résolutions de l'Assemblée Générale	●	●

^(a) Ces informations sont transmises par votre établissement financier.

^(b) Sous réserve d'avoir signé une Convention de Compte avec Air Liquide (à télécharger depuis le site airliquide.com, rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels, ou à demander à la Direction du Service Actionnaires).

L'Assemblée Générale d'Air Liquide

Chaque année, l'Assemblée Générale est **un temps fort et un moment unique d'échange et d'information pour les Actionnaires.**

Bon à savoir

Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter pour le vote ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- par Internet, avant le **5 mai 2025, 15h00** ;
- par formulaire papier, avant le **2 mai 2025, 23h59**.

Pensez à anticiper: aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?

L'événement est **retransmis en direct sur airliquide.com**, en français, et en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.

Le Groupe est très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, **quel que soit le nombre d'actions détenues**.

L'Assemblée Générale se tiendra cette année le **mardi 6 mai 2025 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**. Retrouvez toutes les informations sur airliquide.com, rubrique Assemblée Générale.

Les modalités de vote

Avant l'Assemblée Générale

Pendant l'Assemblée Générale

- **Le vote par Internet:** cette solution simple et sécurisée s'adresse à tous nos Actionnaires. Vous pouvez consulter en ligne la documentation utile à votre vote, **voter** les résolutions, **donner pouvoir** au Président ou à un tiers, **télécharger** une carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Par défaut, vous recevez une convocation par courrier postal. **Si vous préférez recevoir une convocation électronique**, connectez-vous à votre [Espace Actionnaire](#) et choisissez la convocation électronique dans la section «Mon Profil /Préférence de communication».

Voter par Internet en amont de l'Assemblée Générale **ne vous empêche pas de venir à l'Assemblée**. Il vous suffit de cliquer sur le lien «Demander une carte d'accès» et de remplir les différents champs afin d'obtenir une carte «Actionnaire ayant déjà voté».

Cette carte, réservée aux Actionnaires ayant déjà soumis un vote sur résolution ou un pouvoir (au Président ou à un tiers), sera alors générée et envoyée en quelques jours à votre domicile.

- **Le vote par courrier:** vous pouvez compléter et renvoyer votre formulaire de vote reçu avec la brochure «Avis de convocation».

Le vote sur place en direct: vous utilisez la tablette fournie à votre arrivée. Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit **un jeton de présence**.

Comment voter par Internet ?



Actionnaires au nominatif: accédez au vote par Internet depuis votre [Espace Actionnaire](#).



Actionnaires au porteur: connectez-vous au site Internet de votre établissement financier.

Plus- ou moins-value de cession

On appelle « **plus-value** » **le gain** obtenu sur la vente de titres et « **moins-value** » la perte.

Bon à savoir

(pour les résidents fiscaux français)

Imputation des moins-values (déclaration de revenus 2024 en 2025)

Dans la déclaration de revenus, **les moins-values sont imputables sur les plus-values**.

Le montant imposable correspond au solde ainsi obtenu (**plus-values – moins-values**).

Pour les **titres acquis avant le 1^{er} janvier 2018, ce solde** (s'il est positif) est éligible à un **abattement**

Comment les calculer ?

Les plus- ou moins-values de cession correspondent à l'écart entre **le montant de cession des titres et le montant de leur acquisition**.

Avant cession, le **montant potentiel** des plus- ou moins-values est consultable auprès de votre établissement financier, ou, dans le cas d'une détention directement chez Air Liquide, sur votre [Espace Actionnaire](#).

Montant de la cession des actions	(Prix de cession unitaire x nombre d'actions)	Taxes et frais de transaction de cession
Vous trouverez ces informations sur vos « avis d'opéré » de vente.		
Montant d'acquisition des actions	(Prix d'acquisition unitaire x nombre d'actions) ^(a)	Taxes et frais de transaction + d'acquisition
Vous trouverez ces informations : <ul style="list-style-type: none"> en cas d'achat sur vos « avis d'opéré » d'achat ; en cas de donation sur votre formulaire de donation 2735^(b) ou sur l'acte notarié ; en cas de succession sur les déclarations 2705^(b) et 2706^(b). 		
Plus - ou moins - value nette de frais de courtage	L'imposition des plus-values de cession réalisées est présentée dans la Fiche Pratique n°10.	

associé à la durée de détention des titres cédés

(ceux ayant fait l'objet d'une plus-value). Cet abattement n'est pas proportionnel aux plus-values totales, mais bien au solde après imputation des moins-values. Il ne s'applique qu'en cas d'option à l'imposition des revenus au barème progressif (voir Fiche Pratique n°10).

Il revient au contribuable de calculer et de reporter sur le formulaire **2042C** le montant de l'abattement pour durée de détention appliquée sur des plus-values (case **3SG**) et le montant avant abattement (case **3VG** en cas de plus-value imposable ou case **3VH** en cas de moins-value).

Le formulaire 2074 peut vous aider à détailler vos calculs.

Attention: les moins-values sont à imputer en priorité sur les **plus-values de la même année** avec possibilité de report pendant 10 ans.

Note: les cases et les formulaires cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale en avril 2025, date après la diffusion du présent document. Nous vous invitons donc à vérifier que les éléments mentionnés soient corrects. Pour toute question, **l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié**.

Votre déclaration de revenus en 2025

Ces éléments de fiscalité s'appliquent aux **résidents fiscaux français**.

Le **mode d'imposition des revenus des capitaux mobiliers**, dont les dividendes perçus et les plus-values réalisées en 2024 font partie, est à choisir entre:

- le **Prélèvement Forfaitaire Unique** (PFU ou «flat tax») de **30%**;
- l'**Imposition des Revenus** (IR) au barème progressif.

Ce choix pourra être **différent chaque année** et s'applique à **l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers**. Il convient donc que vous évaluez votre imposition au titre des dividendes et des plus-values de cession de façon globale selon les **deux options** afin de pouvoir faire **votre choix**.

Imposition des plus-values de cession		
Option A Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU): 30%	OU	Option B Imposition des Revenus (IR) au barème progressif
<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements sociaux: 17,2% sur le total des plus-values, sans abattement. • Impôt: 12,8% sur les plus-values, sans abattement, quelle que soit la date d'acquisition des titres. 		<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements sociaux: 17,2% sur le total des plus-values, sans abattement. • Titres acquis avant le 1er janvier 2018 Barème progressif de l'impôt sur le revenu après éventuel abattement pour durée de détention^(a). • Titres acquis à compter du 1er janvier 2018 Barème progressif de l'impôt sur le revenu sans abattement pour durée de détention.
Imposition des dividendes		
Option A Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU): 30%	OU	Option B Imposition des Revenus (IR) au barème progressif
<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements sociaux: 17,2% sur le montant des dividendes bruts, sans abattement. • Impôt: 12,8% sur le montant des dividendes bruts, sans abattement. 		<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements sociaux: 17,2% sur le montant des dividendes bruts, sans abattement. • Impôt sur le revenu au barème progressif sur le montant des dividendes bruts, après abattement de 40 %.

Bon à savoir

Les moins-values sont imputables sur les plus-values, voir Fiche Pratique n°9. Le paiement de l'impôt sur **les plus- et moins-values** de cession de valeurs mobilières **perçues en 2024** sera dû à l'administration fiscale en **septembre 2025**.

Comment remplir votre déclaration de revenus ?

Pour faciliter votre choix, nous vous recommandons, avant l'établissement de la déclaration de vos revenus 2024, d'utiliser **le simulateur de l'administration fiscale disponible sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)** et de choisir votre mode d'imposition entre les **deux options** qui sont proposées ci-dessous:

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
<p>Option A, j'opte pour: le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU ou «flat tax») de 30 %</p> <p>↳ Je ne coche pas la case 20P du formulaire 2042.</p>	<p>Le montant de mon dividende pré-rempli par l'administration fiscale apparaît en case 2BH (Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème) et l'éventuel acompte d'impôt prélevé au moment du paiement du dividende en case 2CK (Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà prélevé en 2024, voir Fiche Pratique n°4) du formulaire 2042.</p>	<p>En cas de plus-values de cession en 2024, je renseigne le montant de mes plus-values sans prendre en compte d'abattement en case 3VG (Plus-value sans application d'abattement) du formulaire 2042C.</p>	<p><i>Uniquement pour l'Option B</i></p> <p>Je renseigne les éventuels abattements pour durée de détention en case 3SG (Abattement pour durée de détention de droit commun) du formulaire 2042C.</p>
<p>Option B, j'opte pour: le barème progressif</p> <p>↳ Je coche la case 20P du formulaire 2042.</p>			

Note: les formulaires et cases cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale **en avril 2025**, après la publication des Fiches Pratiques de l'Actionnaire 2025. Nous vous invitons donc à **vérifier que les éléments mentionnés soient corrects**. Pour toute question, l'**administration fiscale** est votre interlocuteur privilégié.

Le paiement de l'impôt sur les dividendes perçus en 2025 s'opère en deux temps

- 1 **En 2025**, au moment du **paiement des dividendes** attribués suite à **l'exercice 2024**:
 - Si vous aviez fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2024 une demande de dispense d'acompte, seuls **les prélèvements sociaux de 17,2 %** vont être retenus ;
 - Si vous n'aviez pas fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2024 une demande de dispense d'acompte, **les prélèvements sociaux de 17,2 %** vont être retenus ainsi qu'un **acompte de 12,8 %**, donc **une retenue totale de 30 %**.
- 2 **En 2026**, au moment du **paiement de votre impôt sur vos revenus 2025** de valeurs mobilières, pour le solde éventuel en fonction du mode d'imposition choisi.

Les différentes possibilités pour transmettre vos actions

Informations sur les donations et la succession.

Quelles sont les solutions pour transmettre vos actions ?

Transmettre à vos proches des actions Air Liquide c'est, au-delà de la **performance du titre**, partager avec eux **une culture actionnariale** et **votre attachement au Groupe**.

	DONATION - PARTAGE	DONATION SIMPLE	DON MANUEL	PRÉSENT D'USAGE
	Partage anticipé, total ou partiel, de vos titres en faveur de vos enfants uniquement ^(a)	Partage anticipé de vos titres, au(x) bénéficiaire(s) de votre choix	Transmission facilitée de titres à vos proches	Cadeau réalisé à l'occasion d'un événement (mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année...)
Acte notarié et effectué devant un notaire	●	●		
Mesures fiscales avantageuses	●	●	●	
Rapportable à la succession du donateur		●	● (inclus dans le partage des biens)	
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille	●	●		
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est supérieur			●	
Prime de Fidélité conservée	●	● (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successorale)	●	●
Le don doit être déclaré au moyen de l'imprimé fiscal 2735 dans le mois qui suit la donation au service des impôts du lieu de résidence des donataires			●	
Faible valeur par rapport à la situation financière du donateur				●
Aucune obligation déclarative				●

Bon à savoir

Pour les Actionnaires détenant leurs actions directement chez Air Liquide : documents à télécharger ou à envoyer.

Sur airliquide.com, vous pouvez télécharger les formulaires « **Don manuel** » ou « **Présent d'usage** » depuis la rubrique Actionnaires > Documents essentiels. En cas de donation devant notaire, pensez à transmettre à Air Liquide une copie des documents notariés.

Exonération d'impôts pour les donations

Tous les 15 ans, vous avez la possibilité de réaliser une donation en **exonération totale de droits** dans la **limite** de:

- **100 000 €** pour **chaque enfant** et par **chacun des parents**;
- **80 724 €** pour **le ou la conjoint(e) ou partenaire de Pacs**;
- **31 865 €** pour **chaque petit-enfant**;
- **15 932 €** pour **chaque frère ou sœur**;
- **7 967 €** pour **chaque neveu ou nièce**;
- **5 310 €** pour **chaque arrière-petit-enfant**.

Succession

Vous pouvez anticiper la **répartition de votre portefeuille d'actions** à vos héritiers. À votre décès, une **attestation de votre notaire préalablement établie** et mentionnant votre régime matrimonial, les noms des bénéficiaires et le nombre de titres devant leur être attribués, permettra de **partager le portefeuille selon vos souhaits**.

Votre teneur de compte (Air Liquide pour les Actionnaires directement chez Air Liquide ou votre établissement financier pour les Actionnaires passant via un établissement financier) **exécutera les instructions transmises** par votre notaire ou par le mandataire chargé de votre succession. Pour permettre la revalorisation des titres, votre teneur de compte doit recevoir **une copie de la déclaration de succession**.

Qui contacter

Votre notaire peut vous conseiller **des solutions sur mesure** pour la transmission de valeurs mobilières dans le cadre d'une **donation** ou de votre **succession** ; il en rédigera les actes.

Quelques exemples

La donation-partage en démembrement permet de transmettre vos titres tout en continuant à percevoir les dividendes : l'usufruit. Celui-ci peut être total ou partiel et les droits de donation sont réduits car basés sur la valeur en nue-propriété de la donation.



L'interdiction d'aliéner empêche la vente des titres ou leur donation pendant une durée déterminée fixée par le donneur.



Le droit de retour permet au donneur de redevenir titulaire des titres si le donataire décède avant lui.



Dans tous les cas, pensez à laisser des **instructions** ou des **documents à vos ayants droits**.

LE + AIR LIQUIDE

Une bande dessinée pédagogique offerte aux Actionnaires mineurs détenant leurs actions directement chez Air Liquide.

Déclinée en quatre versions selon l'âge de l'enfant, elle lui est envoyée pour expliquer la bourse et les activités opérationnelles d'Air Liquide.

L'essentiel sur la bourse

Mieux comprendre les marchés financiers.

Bon à savoir

LE CAC 40

Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est l'indice de référence du marché français. Il mesure l'évolution du cours de bourse de 40 entreprises de la Bourse de Paris. Les valeurs du CAC 40 sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière et de leur part de « flottant », c'est-à-dire la portion de leur capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse.

Air Liquide était, au 31 décembre 2024, **la sixième capitalisation la plus importante** de l'indice CAC 40, **avec une capitalisation boursière de 90 740 millions d'euros et un flottant de 100 %.**

La bourse donne aux entreprises privées **la possibilité de trouver des financements** auprès des investisseurs individuels et institutionnels. Elle est aussi un lieu où s'organise **la confrontation de l'offre et de la demande de titres financiers**.

Marché primaire

Une entreprise peut choisir comme **source de financement** de lever des fonds en bourse. Elle décide alors de **s'introduire en bourse**: elle propose aux investisseurs de la financer en échange de titres de propriété de l'entreprise, les actions. Si par la suite elle souhaite lever à nouveau des fonds en bourse, elle pourra lancer des augmentations de capital, c'est-à-dire émettre des actions supplémentaires.

Ce type de financement correspond au **marché primaire**: c'est celui où les investisseurs qui ont confiance dans l'entreprise la financent directement et reçoivent en échange des actions. Ils deviennent alors **actionnaires de la société, ou co-propriétaires**, et en acceptent les risques et le potentiel de gain.

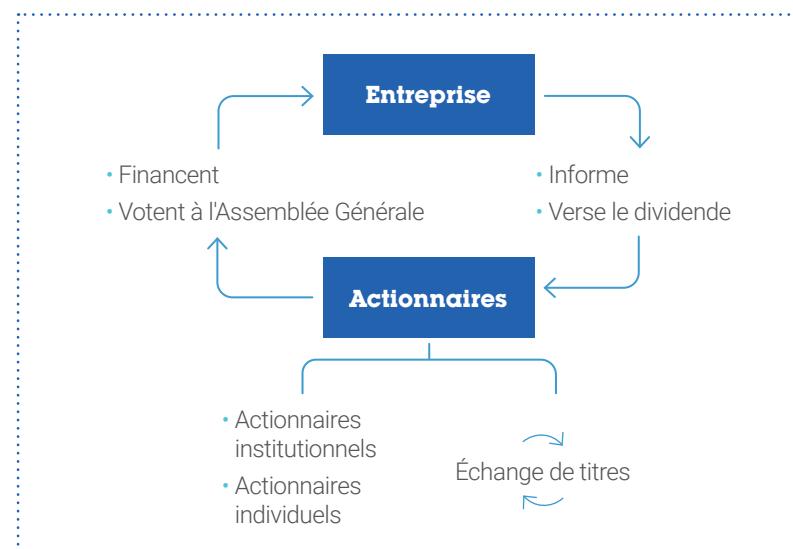
Marché secondaire

Les actionnaires, peuvent **vendre leurs actions en bourse à d'autres actionnaires**: c'est ce qu'on appelle en bourse le **marché secondaire**. Comme l'action est échangeable sur le marché, on dit que la société est **« cotée en bourse »**. **La confrontation de l'offre et de la demande d'actions** sur ce marché secondaire détermine le cours de l'action.

Le marché primaire est possible grâce à **l'existence du marché secondaire**: la possibilité de pouvoir **revendre une action est essentielle** et matérialise **la liquidité d'une action**. Cela garantit aux tout premiers investisseurs ayant acheté ces actions (marché primaire) la possibilité de les revendre (marché secondaire).

La bourse joue ainsi un rôle **primordial** dans l'économie puisque:

- les entreprises y trouvent une **partie des capitaux nécessaires** à leur développement;
- les actionnaires **financent directement cette croissance** (marché primaire) et peuvent ensuite échanger leurs titres (marché secondaire) assurant ainsi la pérennité de ce type de financement pour les entreprises.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Action Air Liquide au 31 décembre 2024

Négociation en continu sur EURONEXT Paris (Compartiment A)

Code valeur: ISIN FR0000120073

Valeur nominale: 5,50 €

Nombre de titres: 578 259 263 titres

Capitalisation boursière: 90 740 millions €

Cours de clôture: 156,92 €

Poids dans l'indice CAC 40: 5,44 %

Poids dans l'indice EURO STOXX 50: 2,65 %

Retrouvez-nous :



airliquide.com



YouTube
@AirLiquideGroup



LinkedIn
linkedin.com/company/airliquide



Facebook
facebook.com/AirLiquide



Instagram
@air_liquide_group

Version digitale



Contactez-nous :



airliquide.com
Rubrique Actionnaires >
Aide en ligne & Contact



0 800 166 179
(appel gratuit depuis la France)
ou depuis l'étranger :
+ 33 1 57 05 02 26



Direction du Service Actionnaires
TSA 91948 – 62978 Arras
Cedex 9

Rencontrez-nous :



Carré des Actionnaires
75, quai d'Orsay 75007 Paris
Sur rendez-vous depuis airliquide.com > Rubrique Actionnaires > Aide en ligne & Contact

Merci à nos Actionnaires Anouck V., Antoine P.,
Bernard L., Edith D., Frédérique-Love N.,
Ikhlass Y-O., Jade C., Josette G., Pierre I.,
Sandrine A., Thibaud G. pour leur participation
au shooting photos.

Les informations contenues dans le présent Guide Pratique
de l'Actionnaire 2025 sont arrêtées au 31 décembre 2024.
Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent
pas de ses performances futures.

Directeur de la publication : François Jackow.
Responsable de la rédaction : Dominique Fafin.
Dépôt légal : mars 2025. N° ISSN : 2781-7385.

Crédits photos :
p.1 : Le Square, p.3 : Julien Lut / Capa Pictures,
p.5 : Capa Pictures, p.7 à 11 : Le Square,
p.12 : Mourad Mokrani, p.13 : Le Square.

Conception éditoriale et graphique :
THE EDITORIALIST

